



Courrier U.F.I.C.T.

Bulletin d'information du Bureau de l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Délégués médicaux - N° 186 - Février 2008

2008, une nouvelle année qui commence comme 2007 et qui appelle à de fortes mobilisations.

Salaire, pouvoir d'achat, reconnaissance et juste rémunération, santé et protection sociale, droit au travail et remise en cause des contrats de travail, temps de travail et déroulement de carrière, pénibilité au travail et stress, sont autant de sujets qui préoccupent aujourd'hui tout le monde du travail et particulièrement, sur certains aspects, les ICT.

- ▶ 2008, s'ouvre avec des décisions et des projets d'un gouvernement tout au service du MEDEF et en opposition complète avec les attentes et les revendications des salariés,
- ▶ 2008, c'est aussi une année de campagne pour les élections prud'homales dont le résultat pour les candidats C.G.T sera décisif pour la défense des salariés quelle que soit leur catégorie, mais sera également décisif pour la représentativité syndicale,
- ▶ 2008, c'est donc une année pour amplifier nos efforts de déploiement pour nous implanter dans nos entreprises, notamment chez les techniciens, agents de maîtrise, délégués médicaux, ingénieurs et cadres, pour débattre, proposer et décider avec eux de l'action, leur faire connaître l'UFICT et leur proposer de la renforcer.

Le 30 janvier s'est tenue la première réunion du collectif de l'UFICT après notre 37^{ème} Congrès et les débats ont tout à la fois porté sur cette situation générale, mais également sur la nécessité, au niveau de notre Fédération de maintenir et développer une activité en lien avec nos catégories dans l'ensemble des syndicats de la Fédération.

Ces dernières années, les états d'organisation démontrent une progression constante du nombre de syndiqués UFICT dans la Fédération. Plus de 11 % entre 2003 et 2006, et 2007 devrait être un "bon cru", mais cela est-il suffisant pour organiser la riposte ? Cela est-il au niveau au regard de nos potentialités ? Pour ce faire, le collectif, qui se trouve aujourd'hui élargi à de nouveaux camarades suite aux contacts pris autour du stand UFICT lors du Congrès, a proposé de travailler sur le développement de nos activités afin d'apporter de l'aide, des arguments aux syndicats pour construire l'outil syndical dont nous avons besoin.

Face à tous ces enjeux, le collectif a décidé :

- ⇒ De travailler de façon encore plus étroite avec les correspondants UFICT et d'élargir la liste de ceux-ci à de nouveaux camarades. Les coordinations de syndicats, les régions et les branches seront sollicitées,
- ⇒ De réaliser dans chaque publication fédérale une ou plusieurs pages pour aider les syndicats à développer une réelle activité spécifique en direction de ces catégories, basée sur une démarche revendicative,
- ⇒ De faire évoluer le Courrier UFICT en un "quatre pages" publié tous les 2 mois, dont le contenu sera plus en lien avec l'actualité, adressé à tous les syndicats de nos industries chimiques. C'est cette nouvelle forme dont vous disposez aujourd'hui,
- ⇒ De faire vivre les pages UFICT du site de la Fédération de façon plus interactive,
- ⇒ D'organiser des journées d'études sur des aspects spécifiques dans nos professions,
- ⇒ De réunir le bureau tous les mois afin de proposer, de décider et de mettre en œuvre les décisions. Les prochaines réunions se dérouleront les 28 février, 20 mars, 29 avril, 15 mai, 12 juin.

CONCRETEMENT :

- A) Sur la pénibilité et la journée d'actions du 4 mars, un tract spécifique sera réalisé et mis à la disposition des syndicats,
- B) Concernant les modifications du contrat de travail, il sera lancé une pétition nationale au niveau de l'UFICT (avec la possibilité de la mettre en ligne) afin de dénoncer tous les aspects négatifs de l'accord,
- C) Sur les élections professionnelles et les élections prud'homales, afin d'apporter une aide aux syndicats, des modèles de tracts, d'affiches et d'expressions CGT seront diffusés aux syndicats.

Voilà donc les objectifs que s'est fixé le collectif UFICT, celui-ci est animé par Patrick VANISCOTTE du syndicat de la SEPR. Vous trouverez d'ailleurs dans ce Courrier UFICT, son intervention à notre 37^{ème} Congrès.

Le collectif UFICT

Au sommaire de ce numéro :

L'Édito - Les Élections Prud'homales - La pénibilité - Intervention de Patrick VANISCOTTE au 37^{ème} Congrès Fédéral.

L'Édito



Imprimé par nos soins :
FNIC CGT
263, rue de Paris - Case 429 -
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic@cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Bimestriel : 2,74€
Directeur de Publication :
Maurice DEMUYNCK
ISSN 0248-787x
N° CPPAP : 0608506522

■ Les Élections Prud'homales.



Les enjeux débutent dès maintenant !

Les élections prud'homales qui vont se dérouler le 3 décembre de cette année, vont servir à déterminer quels seront les juges salariés de cette juridiction. Elles vont aussi être un test de représentativité des organisations syndicales, ce qui rajoute une importance capitale à cette consultation de salariés. Elles sont un moment important du droit d'expression des salariés.

❑ Une obligation pour l'employeur :

Pour voter aux élections prud'homales, chaque salarié doit être déclaré par son employeur. Celui-ci doit indiquer correctement le nom, l'adresse personnelle de la ou du salarié(e), l'inscrire dans la bonne section : agriculture, commerce, industrie, activités diverses, ou encadrement (pour les cadres et les techniciens).

❑ Un droit pour les salariés :

- Chaque salarié(e) a le droit de vote. Quand elle, ou il, est titulaire d'un contrat de droit privé, même dans la Fonction publique (même CDD), et en activité professionnelle au moment de la photographie du corps électoral (fin décembre 2007) ;
- Chaque salarié(e) a le droit de contrôler lui-même son inscription effective sur la DADS (Déclaration annuelle des données sociales), ou en s'adressant aux délégués syndicaux, délégués du personnel, responsables syndicaux (décrets).

La non inscription par l'employeur est un délit de l'employeur et un déni de démocratie. L'inscription doit, pour être effective, respecter la bonne section et le lieu de vote permettant réellement aux salariés de voter.

Attention, une exception : **le vote des privés d'emploi** : chacun, chacune doit s'inscrire personnellement en mairie.

Aujourd'hui, nous constatons plusieurs éléments à partir du premier contrôle en décembre 2007 :

- ✎ Des employeurs refusent le droit de contrôle des salariés et des organisations syndicales ;
- ✎ D'autres tentent d'inscrire des salariés dans des localités extrêmement éloignées du lieu de travail, et donc du lieu de vote ;
- ✎ Concernant l'encadrement, une tendance lourde se dégage : le refus des directions d'inscrire des agents de maîtrise, des techniciens, voire même des cadres ou ingénieurs, en section encadrement.

La CGT considère, tout au contraire, que l'encadrement au sens large doit être inscrit en section encadrement en reconnaissance de la qualification et responsabilité professionnelle. Cela est un gage de qualité de jugement, en cas de recours aux prud'hommes, puisque le, ou la, salarié(e) sera jugé(e) par ses pairs. C'est d'ailleurs un des fondements de la juridiction prud'homale.

La CGT vous invite à intervenir et contrôler votre inscription, à vous adresser à vos élu(e)s CGT, ou bien s'il n'y a pas d'organisation CGT dans votre entreprise, à vous rendre à l'union locale CGT la plus proche ou prendre contact sur le site Internet de la CGT : www.cgft.fr.

Faire respecter ce droit est un acte important pour faire vivre la démocratie dans l'entreprise.

L'inscription sur la liste électorale est un droit de chacun et chacune.

ENSEMBLE, NOUS DEVONS LE FAIRE RESPECTER.

Il y a donc **URGENCE** :

1. A revendiquer la production des listes d'inscription auprès des directions qui ne les ont pas fournies.
2. A vérifier que les techniciens sont bien inscrits dans la section encadrement et à revendiquer leur transfert dans cette section si ce n'est pas le cas.
3. A engager les recours en vigueur en cas de refus de reclassement par les directions.

Nul n'est besoin de rappeler l'importance de l'impact de l'inscription des techniciens dans la section Encadrement sur le résultat de cette section et sur le résultat global de la CGT aux élections prud'homales.

Tout au long de cette année, la Fédération et son UFICT vous feront parvenir des argumentaires, des modèles de tracts et des informations afin de doter l'ensemble des salariés des outils pour se défendre, mais également pour conquérir de nouveaux droits.

Le 3 décembre 2008 votez et faites voter CGT, mais dès aujourd'hui, défendez vos droits !

■ La pénibilité.

Techniciens, Agents de Maîtrise, Délégués Médicaux, Ingénieurs et Cadres la pénibilité ça nous concerne aussi !

Le 4 mars 2008 vont se dérouler bon nombre d'actions et d'initiatives sur la question de la pénibilité au travail. Cette journée, décidée par la Fédération suite à la réunion du 15 janvier, à laquelle de nombreuses autres Fédérations se sont associées avant de devenir une journée d'action pour toute la C.G.T, a été motivée par la lenteur et le contenu des négociations au niveau interprofessionnel, ainsi que par le refus de débattre de la prévention.

La négociation qui a débuté suite à la loi Fillon sur les retraites en 2003, a été victime de multiples tentatives de la part du MEDEF (relayé par les représentants du gouvernement) pour freiner des quatre fers toute avancée positive pour les salariés. Par ailleurs, le cadre de la négociation empêche d'aborder les véritables raisons qui amènent une "usure prématurée" des salariés.

Aujourd'hui, il ne reste plus que deux réunions au niveau interprofessionnel (les 4 et 26 mars 2008) avec le risque de voir conclu un accord au rabais (sur de réelles possibilités de cessations anticipées d'activité) qui ne concernerait que les salariés qui ne seraient plus en situation de travailler, avec bien entendu, un financement sur le dos de la collectivité.

Ces "retraites anticipées" ne seraient anticipées qu'au regard des autres salariés qui verraient leurs droits au départ en retraite s'éloigner au fil du rallongement du nombre d'années de cotisations !

Le 4 mars, pour cette avant-dernière négociation, il est impératif que, dans toutes les entreprises, des décisions d'actions soient prises, y compris des grèves, des rassemblements associant tout à la fois les salariés des entreprises donneuses d'ordre et les salariés de la sous-traitance.

Bien sûr, lorsque l'on parle de pénibilité, chacun pense immédiatement aux salariés postés, effectuant du travail répétitif, ou en horaires décalés, exposés à des produits toxiques ou potentiellement dangereux, et c'est normal !

Mais aujourd'hui, du fait de la suppression des effectifs, de l'intensification du travail, du stress, du harcèlement, des pressions exercées sur bon nombre de salariés au travers d'objectifs intenablement humains, il est clair que bon nombre de salariés de nos catégories ICTAM subissent des atteintes à leur intégrité physique et mentale.

L'impossibilité de réaliser son travail et de faire face à ses responsabilités dans un horaire "normal" accentuent la pénibilité et le stress au travail pour bon nombre de techniciens, d'agents de maîtrise, d'ingénieurs et de cadres.

Le recours individuel pour certains, aux CHSCT ou aux instances représentatives du personnel, est de fait quasiment impossible pour qui veut poursuivre son activité professionnelle. Cette souffrance au travail peut conduire à la dépression, voire même à l'irréparable, c'est à dire au suicide.

Les modifications apportées dans le cadre du "fameux" accord sur la modernisation du marché du travail vont accroître les difficultés auxquelles vont être confrontés ces salariés :

- **Rallongement des périodes d'essai,**
- **Nouveau contrat de mission qui risque de devenir monnaie courante pour les nouveaux embauchés,**
- **Rupture du contrat de travail "à l'amiable" dont chacun peut mesurer dès maintenant les conséquences...**

La décision de faire du 4 mars une grande journée d'actions dans l'ensemble de nos industries a aussi pour objectif de se mettre en ordre de bataille pour l'après 25 mars, c'est à dire pour les réunions qui vont se dérouler dans les différentes branches.

Le 4 mars et sa préparation doivent amener chaque syndicat à identifier toutes les situations de pénibilité constatées dans l'entreprise et dénoncer les raisons qui ont conduit à de telles dégradations des conditions de travail.

Faire le lien entre ces dégradations, ces situations d'atteintes à la santé des salariés et aux questions de l'organisation du travail, de la réduction des effectifs, doit nous permettre :

- **De poser les problèmes de la prévention,**
- **D'engager des démarches collectives sur des situations volontairement classées marginales ou individuelles,**
- **De faire reconnaître la responsabilité des employeurs dans ces domaines.**

Si l'utilisation à outrance de médicaments, de tranquillisants, est une situation connue de tous, le véritable "remède" est, sans nul doute, celui du renforcement de la C.G.T dans nos catégories.

La bataille contre la pénibilité au travail, peut être un vecteur permettant de rompre avec l'isolement de certains salariés et les amener à nous rejoindre sur des démarches collectives et faire ainsi la démonstration de l'utilité de la C.G.T et de son renforcement.

Le Collectif UFICT fera le point sur ce qui sera fait pour cette journée du 4 mars et dans sa continuité, afin d'apporter une aide aux syndicats.

Intervention au 37^{ème} Congrès Fédéral de Patrick VANISCOTTE.



Mon intervention portera sur l'activité de l'UFICT au sein de notre Fédération. L'idée qu'il faut s'adresser à chaque catégorie de salariés, en traitant de sujets qui ont un rapport direct avec leur vécu, qui font référence à leur culture, justifie une activité spécifique.

L'UFICT n'est ni une CGT bis, ni une filiale de la Fédération, l'UFICT est l'outil de la Fédération pour les ICTAM.



En se référant aux cinq dernières années, la population des ICTAM, adhérente à notre Fédération, a progressé de 17 %. Notre Fédération compte aujourd'hui 3430 adhérents UFICT soit 14 % du total des adhérents à notre Fédération. Par ailleurs, les ICTAM représentent, en France aujourd'hui, plus de 40 % du salariat. Il y a donc un enjeu considérable à prendre en compte ces catégories de travailleurs.

Les récents sondages réalisés par l'UGICT auprès des professions intermédiaires ainsi qu'auprès de l'encadrement, confirment le malaise qui sévit dans ces populations. On se trouve devant des salariés en mal d'identité. Ils ont à vivre les glissements du savoir-faire avec le développement de la sous-traitance, la généralisation des consignes et procédures qui les responsabilisent individuellement, le développement contradictoire de l'autonomie, la perte du contenu des métiers. Tous ces bouleversements sont autant de facteurs qui fragilisent ces professions traditionnellement attachées à leur métier et au professionnalisme, et génèrent une souffrance mentale au travail toujours plus grande. Les récents suicides au travail en sont la triste démonstration.

On le voit, une approche syndicale singulière est donc à effectuer pour saisir au plus près les problématiques liées à ces professions.

La question que l'on doit se poser aujourd'hui est : "Comment développer un syndicalisme UFICT-CGT de référence pour les ICTAM ?".

Nous avons besoin pour cela dans le syndicat général, d'un espace de réflexion et d'activité spécifique. Cet espace est à construire dans tous les syndicats de la Fédération. Bien sûr, chaque syndicat a à construire cet espace en fonction de situations diverses. En effet, un syndicat majoritairement du 1^{er} collège, avec une CGT fortement implantée, un autre syndicat où les catégories O/E et ICTAM sont équivalentes, un autre syndicat, enfin, où la population ICTAM représente 80 % auront bien évidemment une approche tout à fait différente. Au sein de la Fédération, le bureau de l'UFICT constitue cet espace. Nous avons, au cours des mois précédents, tenté de créer un réseau de correspondants auprès de différentes bases UFICT. Aujourd'hui, je lance un appel à l'ensemble des syndicats.

Pour la Fédération, le moment est venu de revivifier notre outil UFICT pour un développement plus conséquent. Il y va de la survie de cet outil. Il est vital que notre bureau se renforce et que des camarades ICTAM le rejoignent.

Par ailleurs, nous avons besoin au niveau du bureau, d'entretenir un dialogue et un échange constant avec les syndicats afin d'être au plus près des questionnements et positionnements de leurs ICTAM. Pour ce faire, il est impératif que notre réseau de correspondants s'étoffe et se développe.



J'espère que cet appel sera entendu et vous donne rendez-vous pendant ce congrès au stand UFICT pour un moment d'échange et de construction.

Je vous remercie.